



## Non fils de 18ans a quitter mon domicile

Par **coco0402**, le **23/09/2014** à **22:09**

bonsoir

je suis divorcée depuis quelques années avec deux enfants a charge, ma fille de 12 ans et mon fils de 18 ans. Actuellement mon fils a sa majorité a quitter le domicile pour s installer chez son père sans me consulter celui ci a cessé de me regler la pension des l installation du fils chez lui il me réclame désormais une pension alimentaire pour mon garçon ou la suppression de la pension de notre fille pour compenser la prise en charge de son fils qui est a ce jour sans emploi mon ex est il dans son droit est ce que je m expose a devoir régler une pension alimentaire si je refuse sa demande et que l affaire soit portée au tribunal des affaires familiales merci de me conseillée

Par **Visiteur**, le **24/09/2014** à **11:34**

Bonjour,

votre fils majeur a le droit de choisir chez qui il veut vivre. Mais par contre votre ex n'est pas LE décideur ! Il faut passer par un juge qui en fonction des nouveaux paramétrages de vie décidera de qui doit ou pas payer une PA ! Pour l'instant vous ne payez rien et par contre lui doit continuer de payer !